

À remplir par l'autorité:

Réception guichet

Courrier postal

Date: \_\_\_\_\_

Visa: \_\_\_\_\_

Police municipale  
Place de l'Hôtel de Ville 2  
CP 512  
1870 Monthey

## Opposition à une amende d'ordre (AO)

Tous recours d'une amende d'ordre, peut se faire auprès de la Police municipale de Monthey au moyen de ce formulaire.

Nous attirons votre attention sur le fait que les frais de procédure peuvent être à charge du contrevenant.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter du jour où l'amende a été apposée. Passé ce délai et en cas de non-paiement, l'amende d'ordre sera transmise au Tribunal de police pour suite de la procédure.

Seules les oppositions motivées, dûment signées et transmises par courrier postal, par e-mail où réceptionnées au guichet de la Police municipale de Monthey (Place de l'hôtel de Ville 2) seront prises en considération.

No amende	:	Immatriculation	:
Nom	:	Prénom	:
Date de naissance	:	Origine	:
Adresse	:	NPA; Ville	:
No de tél	:	Détenteur du véhicule:	Oui Non

Motifs de l'opposition (joindre les moyens de preuve éventuels):

Annexes:

Date:

Signature: